



A TOUS LES PARENTS D'ELEVES DES CLASSES DE TROISIEME

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement en classe de troisième, dernière année de sa scolarité au collège. Il devra choisir avec votre aide et celle de l'équipe éducative un parcours d'études à suivre dès la rentrée prochaine.

Pour vous aider dans ces choix, vous pouvez durant toute l'année scolaire trouver des informations et des conseils auprès :

⇒ De **l'équipe éducative** : professeur principal, chef d'établissement

⇒ Du **Psychologue Education Nationale : Yann DRIANO**

Ce dernier propose des **entretiens individuels au collège** et au CIO. Il anime également des **séances d'information et des ateliers d'orientation** en lien avec le projet d'établissement. Enfin, il travaille avec les équipes éducatives.

N'hésitez pas à **prendre rendez-vous** avec vos enfants pour un entretien individuel :

⇒ Soit au collège le **mardi et le mercredi** (le cahier de rendez-vous est en vie scolaire).

⇒ Soit au **Centre d'Information et d'Orientation** :

124 boulevard de Poitiers – 79300 Bressuire - Tél : 05.16.52.69.52

Courriel : cio-bressuire@ac-poitiers.fr.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h sauf mercredi de 9 h à 18 h (continu)

(Ouvert aussi pendant les vacances scolaires. C'est un service public et gratuit)

⇒ Vous pouvez également **consulter la rubrique PEDAGOGIE ET VIE DE L'ELEVE - ORIENTATION** sur le site du collège.

Calendrier de l'orientation

1er TRIMESTRE

Période d'information et de sensibilisation à l'orientation. Commencer à s'informer sur les poursuites d'études et les secteurs professionnels.

- **Réunion d'information** pour les parents de 3^{ème} avec les équipes enseignantes, le Psychologue Education nationale et le chef d'établissement : **mardi 15 septembre 2020 à 18 h.**
- **Ateliers d'orientation** animés par le Psychologue Education Nationale.
- **Bilan de rentrée du 5 au 13 octobre 2020.**

2ème TRIMESTRE

Période d'action. Faire un premier bilan scolaire. S'informer sur les poursuites d'études.

- **Stage découverte en entreprise de 5 jours** dans un domaine professionnel que les élèves souhaitent découvrir :
 - **7 au 11 décembre 2020 (retour des conventions signées pour le 13 novembre)**

Le suivi est effectué grâce à une fiche de recherche qui sera remise à chaque élève par le professeur principal de la classe.

- **Réunion d'information pour les parents d'élèves au collège** avec le Psychologue Education Nationale, les professeurs principaux et le chef d'établissement : **mardi 19 janvier 2021 à 18 h.**
- **Mini stages de découverte et Journées Portes Ouvertes** : visites et stages possibles dans des établissements scolaires et des centres de formation (**participation des élèves fortement conseillée**).
- Lecture de la **brochure « après la 3ème »** ONISEP distribuée à tous les élèves.
- **Ateliers d'orientation** animés par le Psychologue Education Nationale.
- **En Mars** : Les familles et les élèves font des **voeux provisoires d'orientation** sur la fiche navette
 - ⇒ Pour un passage en 2nde générale et technologique ou spécifique.
 - ⇒ Pour un passage en 2nde professionnelle (bac professionnel),
 - ⇒ CAP
 - ⇒ Autre : apprentissage ...

Le conseil de classe et le chef d'établissement répondent par une **proposition provisoire d'orientation**.

Début des recherches de Centre de Formation des Apprentis et d'entreprises pour les élèves souhaitant faire un CAP ou un Bac Pro en **alternance (apprentissage)**.

3ème TRIMESTRE

Période de décision. Faire le bilan de sa scolarité et de ses motivations.

En Mai : les familles et les élèves font des **vœux définitifs d'orientation** (en précisant les spécialités demandées et les établissements). Afin d'accompagner les élèves et les parents, **une réunion aura lieu en mai 2021 (date communiquée ultérieurement)**.

Demandes de dérogation : **le lycée de secteur du collège Jean Rostand est le lycée Jean Moulin**. La famille peut faire une demande de dérogation (assouplissement de la carte scolaire) vers un autre établissement. Cette demande est transmise avec ses pièces justificatives à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) des Deux Sèvres.

Les demandes de dérogation sont étudiées en commissions départementales préparatoires à l'affectation en fonction des critères règlementaires (une note ministérielle définit l'ordre de priorité de ces critères).

En Juin : Le conseil de classe et le chef d'établissement répondent par une **décision d'orientation**.

(En cas de désaccord, la famille a le droit de faire appel pour que son vœu d'orientation soit étudié en Commission d'appel fin Juin).

Fin juin : **Affectation des élèves** en fonction de leurs **vœux**, de leurs **résultats scolaires**, et du nombre de **places disponibles**. **L'affectation se déroule en plusieurs temps (de fin juin à mi-juillet)**.

Début juillet : **Inscription** des élèves dans les établissements scolaires (avant les vacances scolaires).